

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOPU, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confart

A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE, QUATRE-CHAPEAUX

DÉPÊCHES DE NUIT

Fil télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 27 mars

Voyage gratuit

Ce matin, les membres des deux Chambres ont reçu, par l'entremise des questeurs les cartes d'abonnement octroyées par les grandes compagnies de chemin de fer. Les cartes donnent droit à tous les trains et aux places de Luxe.

Traités de Commerce

La Commission relative à l'approbation des divers traités de commerce, s'est réunie ce matin, à neuf heures et demie.

Après avoir entendu les directeurs des douanes et M. Marie, directeur du commerce extérieur, la commission a approuvé le traité Franco-Suisse et nommé M. Drumel, rapporteur.

Le rapport s'est déposé aujourd'hui ainsi que celui de M. de la Porte sur le traité Franco-Suédois.

Commission du Duel

La commission du duel a adopté l'amendement de M. Griffé tendant à admettre les circonstances atténuantes pour l'offense.

M. Charpin a proposé l'interdiction aux journaux de publier les procès-verbaux de provocation ainsi que ceux des duels accomplis. La commission s'est montrée favorable à ce projet et a nommé M. Griffé rapporteur.

Commission des Canaux dérivés du Rhône

La commission des canaux du Rhône a continué l'examen du projet sans prendre de décision.

La discussion a principalement porté sur les moyens de sauvegarder les intérêts de la navigation et de l'agriculture. Des questions doivent être posées au ministère de l'agriculture à ce sujet, dans une séance ultérieure.

Commission du serment judiciaire

La commission du serment judiciaire a nommé M. Enault président et M. Brousse rapporteur. La commission est divisée sur la question de savoir si elle adoptera la formule « je jure » ou « je promets ».

Elle ne fera pas de la suppression des emblèmes religieux l'objet d'une disposition législative, mais le rapport en demandera la suppression.

Commission des places fortes

La commission des députés des places fortes a entendu un rapport de M. Ville-neuve concluant à la substitution du régime de la loi au régime des décrets et à l'inscription dans la loi du principe des indemnités.

LES JOURNAUX

Paris, 27 mars.

L'Événement dit que M. Gambetta aurait l'intention de parcourir plusieurs villes de province et de développer dans des réunions publiques les principales réformes qu'il a élaborées pendant son ministère.

La République française se plaint qu'on entretienne contre ses amis de la défiance et de l'irritation; mais cette politique, à outrance, faite par une coalition sans vergogne, est une politique sans lendemain et détestable que la nation condamnara parce qu'elle laisse en souffrance les intérêts de la démocratie.

Le Journal des Débats voit de nombreuses difficultés pratiques pour l'application du jury aux affaires correctionnelles. Il ne serait pas étonné pour la commission se contentant, pour le moment, d'en affirmer le principe.

Le Soleil dit que les projets sur le droit d'association tendent à rompre l'unité du catholicisme et à constituer une Église nationale indépendante de la papauté.

Le Monteur raconte que M. Gambetta serait lynché par les fonctionnaires et les préfets, qui auraient livré les instructions confidentielles qui leur ont été remises. Le grand ministère, par un juste retour des choses d'ici-bas, subirait, lui aussi, le coup des petits papiers.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du 27 mars

PRÉSIDENCE DE M. HENRI BRISSON
La séance est ouverte à 2 heures.
Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

DÉMISSION DE M. CORNIL

M. Cornil donne sa démission de député de l'Allier, par suite de sa nomination à un poste de professeur.

QUESTION FREPPEL

M. Freppel adresse une question à M. Goblet sur l'expulsion des bénédictins de Solesmes.

Il dit que c'est là un acte arbitraire hors de tout droit et de toute justice. Relevant les rires ironiques de la gauche, l'orateur rappelle le proverbe : *Hodie mihi, cras tibi*.

M. Freppel rappelle les décisions du tribunal des conflits et en tire cette conclusion, que les décrets n'ont aucune base légale.

M. Freppel constate que le conseil d'Etat n'a pas proclamé non plus la légalité ni l'existence des prétendues lois invoquées.

M. Brisson fait observer à l'orateur qu'il est en contradiction avec les votes de la Chambre.

M. Freppel réplique que la Chambre n'a pas le droit de décider si une loi est en vigueur ou non, elle empièterait alors sur les attributions des tribunaux.

M. Brisson dit que la Chambre a le droit de dire si le gouvernement a

fait un bon usage des lois, et c'est ce qu'elle a fait formellement.

M. Freppel soutient sa thèse, il soutient que le Conseil d'Etat n'a pas tranché la question de légalité, conséquemment les bénédictins devaient se croire autorisés à réintégrer leur domicile. Le devoir du gouvernement était d'attendre que la question fût légalement tranchée et non de la trancher par la force. Il a fait là un acte illégal.

M. Goblet répond qu'il ne veut pas discuter une question jugée par la Chambre et par le Sénat. Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé parce qu'il n'a pas été interrogé.

Abordant la question de fait, le ministre constate que les bénédictins étaient rentrés ostensiblement; un tel état ne pouvait pas être toléré. La répression était pénible pour le gouvernement, mais la faute en est à ceux qui l'y contraignent par une résistance impolitique.

L'évêque d'Angers devrait apprendre leurs devoirs à des religieux qui se disent Français, ne doivent pas se mettre en rébellion contre une loi que le gouvernement est décidé à faire respecter.

M. Freppel réplique que, si les bénédictins sont en état de rébellion, il faut les poursuivre devant les tribunaux. La véritable raison de l'expulsion des bénédictins est que le ministère a cédé à l'excitation de la peur et est tombé dans un piège.

M. de Freycinet proteste.
M. Freppel conclut en disant que le ministre a voulu inscrire la journée de Solesmes à côté du siège de Frigolet.

Sur la demande de M. Guillot la Chambre décide que la question de M. Freppel sera transformée en interpellation.

M. Jules Roche croit que la question doit être étudiée, car il s'agit de savoir si l'expulsion de Solesmes suffit.

M. Goblet demande la discussion immédiate et dit qu'après les paroles de M. Freppel une sanction paraît nécessaire.

M. Guillot dépose un ordre du jour disant que la Chambre approuvant les mesures prises pour appliquer les décrets aux congrégations existantes, passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour est adopté par 418 voix contre 73, sur 491 votants.

La discussion s'engage sur le projet d'importation des viandes salées et sur la proposition Gaudin demandant l'établissement d'un service d'inspection.

M. Gaudin insiste longuement sur la nécessité de l'inspection des viandes d'Amérique et signale les dangers de la trichine signalés par de nombreuses notabilités scientifiques.

L'orateur fait ressortir les dangers menaçants les populations, de l'alimentation par des viandes non saines et la nécessité de l'établissement d'un service micrographique.

M. Tirard, ministre de l'agriculture, se rallie au projet de la commission qui est : la levée de la prohibition qui frappe l'entrée des viandes de porc à

condition toutefois qu'un service d'inspection soit sévèrement établi en vue de sauvegarder la santé publique menacée par les viandes infestées de trichine.

La séance est levée à 6 heures 25.
La suite de la discussion est renvoyée à demain.

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Paris, 27 mars.

Les membres de la Société des gens de lettres étaient convoqués pour hier, deux heures, dans les salons Lemardoulay, en assemblée générale annuelle, afin de procéder par élection au renouvellement partiel des membres titulaires et des membres suppléants.

Une assemblée préparatoire avait eu lieu l'avant-veille, au siège de la Société, sous la présidence de M. Emmanuel Gonzales, afin d'arrêter la liste des candidats.

La séance d'hier s'est ouverte, à deux heures et demie, sous la présidence de M. Challamel, l'un des vice-présidents.

Votants..... 419
Majorité..... 60

Huit membres titulaires à élire.
Ont été nommés :

MM. Henri de Bornier par..... 410 voix
Clère..... 402
Jahyer..... 401
Theuret..... 400

Six membres supplémentaires à élire.
Ont été nommés :

MM. Borel d'Auvergne par..... 405 voix
Elie-Préault..... 404
Denys..... 401
Dionys Lecomte..... 90
Guay..... 88
Edouard Grimblot..... 83

Venaient ensuite : MM. Félix Ribeyre, 45 voix, et Faivre 12 voix.

LA RUSSIE ET L'AUTRICHE

Berlin, 27 mars.

D'après ce qu'on affirme dans nos cercles diplomatiques, l'empereur Guillaume aurait réussi à rétablir, jusqu'à un certain point, l'entente entre la cour de Gatchina et celle de Vienne. Une entrevue entre le czar et l'empereur François-Joseph aurait lieu prochainement.

On ajoute que le prince de Bismarck favorise ces projets.
Le grand-duc Vladimir, qui doit arriver aujourd'hui même à Vienne, serait chargé d'arrêter les détails de l'entrevue des deux empereurs.

Enfin, — et c'est là le point le plus important de toute la combinaison — l'influence du comte Ignatieff sur la politique générale serait neutralisée par l'entrée du prince Orloff au ministère des affaires étrangères.

On sait que l'ambassadeur russe auprès de la République française est le seul homme d'Etat qui jouisse de l'entière confiance d'Alexandre III.

Le prince Orloff, qui, en ce moment, se trouve à Gatchina, est l'objet des plus grandes marques de faveur de la part de l'empereur, qui le garde auprès de lui et l'a fait loger au château même, honneur dont ni le comte Ignatieff ni aucun autre ministre ne peuvent se vanter.

D'après les dernières nouvelles de Saint-Petersbourg, le prince Orloff, lors de son prochain retour à Paris, s'y rencontrerait avec le comte de Wolkonski, le nouvel ambassadeur autrichien auprès de la cour russe.

LE DRAPEAU DES ÉCOLES

Paris, 25 mars.

Dans une récente circulaire adressée aux préfets, le ministre de l'instruction publique vient de faire connaître les mesures qu'il a prises depuis deux ans pour assurer l'enseignement de la gymnastique, des exercices militaires et du tir dans les écoles publiques, ainsi que les dispositions qu'il compte prendre encore dans l'avenir pour développer cet enseignement.

Parmi ces dernières, il en est une qui ne manquera pas de stimuler le zèle des élèves : C'est la distribution de drapeaux aux écoles.

Tout canton dont les écoles publiques de garçons pratiquent l'enseignement régulier de la gymnastique, des exercices militaires et du tir, recevra à l'occasion de la fête nationale du 14 Juillet, un drapeau donné à titre de récompense par le ministre de l'instruction publique.

Ce drapeau sera confié chaque année à celle des écoles publiques du canton qui, dans son ensemble, aura obtenu les meilleures notes, soit pour les exercices faits à l'école, soit dans les concours cantonaux de gymnastique, de marches militaires et de tir qui seront ultérieurement organisés.

Le ministre de l'instruction publique s'occupe en ce moment de concert avec son collègue de la guerre, toutes les conditions à observer pour que l'appréciation des résultats, le jugement des concours l'examen des maîtres et l'inspection des exercices dans l'école puisse se faire, jusque dans les plus petites communes, avec les plus grandes garanties d'exactitude et d'équité, sous la direction des inspecteurs d'académie et avec le concours de l'autorité militaire.

Grâce à ce moyen de stimulation, il est à espérer que l'éducation militaire se développera rapidement dans tous les établissements d'instruction primaire.

La Loi sur les Sociétés Financières

Paris, 27 mars.

La Commission extra-parlementaire pour la révision de la loi du 24 juillet 1867 sur les Sociétés financières, s'est réunie de nouveau, hier, au ministère de la justice; elle a décidé notamment qu'il n'y avait pas lieu d'autoriser d'une manière générale la division du capital social en actions de cent francs, et qu'il ne convenait pas d'exiger que le capital souscrit fût entièrement versé ou libéré de moitié, avant la constitution de la

Société. Elle a admis en revanche que le montant des versements devait être déposé soit à la Banque de France, soit à la Caisse des dépôts et consignations, jusqu'à ce que l'assemblée générale ait approuvé la constitution définitive de la Société.

La commission a ajourné à sa prochaine séance la question de savoir comment pourrait être exercé le retrait des dépôts effectués, lorsque la société n'aurait pas été constituée.

INTÉRIEUR

Paris, 27 mars.

A L'OFFICIEL

M. Silva, ancien député de la Haute-Savoie, est nommé consul de France à Liégeois.

ELECTION DE LA MARTINIQUE

M. Esnest Deporge, républicain, a été élu député de la Martinique par 3 611 voix.

LES BÉNÉDICTINS DE SOLESMES

Le Télégraphe donne comme certain que la réinstallation des bénédictins de Solesmes s'était effectuée à la faveur d'une autorisation signée d'un des membres les plus considérables de l'ancien cabinet Gambetta.

Si nous sommes bien informés, dit ce journal, ce document serait entre les mains du gouvernement actuel.

LES RANTZAU

Aujourd'hui, aux Français, première représentation des Rantzau, d'Eckmann-Chatrain.

Le succès a été considérable et indiscuté à la répétition générale.

ELECTION D'UZÈS

M. Aubrespy, candidat républicain est élu conseiller général, par 4 754 voix, contre M. Reboullet, qui en a obtenu 4 469.

REORGANISATION DE LA TUNISIE

M. de Freycinet soumettra au conseil des ministres le projet de réorganisation de la Tunisie élaboré par MM. Roustan, Camhon, Dérais et Herbette; il n'est pas question de le soumettre à une commission extra-parlementaire.

NOMINATIONS

Le Moniteur de l'Armée publie les nominations suivantes :
M. le général de brigade Gourry, membre du comité consultatif des fortifications, a été désigné pour commander le génie du corps d'occupation en Tunisie.

M. Harel, lieutenant-colonel d'infanterie hors cadre, actuellement chef d'état-major de la division commandée par M. le général Logerot, en Tunisie, est nommé à un emploi de son grade à l'état major du 19^e corps d'armée.

M. de Pellieux, major d'infanterie, hors cadre, actuellement à l'état-major de la division commandée par M. le général Logerot, en Tunisie, est nommé à l'emploi de chef d'état major de la division du Sud du corps d'occupation en Tunisie.

M. de Chamaillères de la Saumès, lieutenant au 101^e régiment d'infanterie, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Lambert, commandant supérieur de la place de Tunis.

INCIDENT REMOUILLE-DREYFUS

A la suite d'un échange de lettres entre MM. Remoiville et Dreyfus, députés, lettres relatives à des incidents remontant à ces derniers jours, M. Remoiville a envoyé MM. Martin-Feuille et Saint-Martin demander des explications à M. Dreyfus. Ce

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

57

LES DEUX MÈRES

PAR

EMILE RICHEBOURG

DEUXIÈME PARTIE

LA FIGURE DE CIRE

(Suite.)

Pauvres innocents ! il doit y en avoir des milliers comme ceux que j'ai vus tantôt. L'été, ils ne souffrent pas trop; mais c'est l'hiver, quand il gèle ou que la neige tombe... Eh bien, je me suis dit que je devais faire quelque chose pour eux. Si j'étais riche, bien riche, si j'avais des millions, je voudrais tout donner aux enfants des pauvres ! Mélanie, faire du bien aux malheureux, cela doit porter bonheur !

— Oui, je le crois.
— Eh bien, oui, je veux travailler, confectionner des petits vêtements pour les enfants, des layettes complètes; j'en ai une que je n'ai pas pu employer; mais je la conserve, celle-là; elle me servira de modèle pour les autres. Ah ! en la préparant, j'étais bien heureuse; je ne me doutais guère... Mon pauvre enfant !... Enfin, ma chère Mélanie, voilà quelle est mon intention, voilà ce que je veux faire. Seulement, je me trouve embarrassée.

— Qu'est-ce qui vous embarrasse, Gabrielle ?

— Quand j'aurai confectionné un ou plusieurs petits vêtements, fabriqué de petits bonnets, cousu de petites chemises, tricoté des couvertures et autres objets, je me demande comment je pourrai donner tout cela.

— Oh ! rien ne vous sera plus facile, répondit en souriant la femme de Morlot. Soyez tranquille, nous ne chercherons pas longtemps pour trouver de pauvres gens qui accepteront vos dons avec reconnaissance. Est-ce que tous les jours il ne vient pas au monde de pauvres petits êtres qu'on recommande à la charité publique ? Et puis il y a les asiles, les maisons hospitalières, où l'on recueille les enfants abandonnés, ceux qui naissent à l'hospice et ceux aussi que leurs mères ne peuvent pas élever.

Ma chère Gabrielle, tout ce que vous porterez à une crèche sera accepté avec plaisir. Il y a beaucoup de dames riches qui travaillent pour les crèches et les orphelins. Tous ces malheureux enfants ont besoin de bien des choses. Si personne ne s'occupait d'eux, que deviendraient-ils ? Assurément, la charité est grande; mais on ne saurait trop faire pour les innocents que le malheur frappe à l'heure même de leur naissance.

— C'est vrai, dit tristement Gabrielle. Dès le lendemain elle fit un important achat de diverses étoffes et se procura en même temps des patrons de plusieurs grandeurs. Elle se travailla en mesure de confectionner, selon son désir, toutes sortes de petits vêtements pour enfants. Pleine d'ardeur, elle se mit à l'ouvrage.

— Il me semble que c'est pour mon enfant que je travaille, disait-elle à Mélanie.

Tous les jours, régulièrement, elle se

levait à six heures. Elle prenait son ouvrage et travaillait jusqu'à dix heures. Alors elle déjeunait.

Immédiatement après ses modestes repas elle sortait. Elle s'en allait à travers les rues pleines de mouvement et de bruit, marchant lentement et regardant les passants, sans en faire un seul instant de penser à son enfant.

Il lui était indifférent d'aller d'un côté ou d'un autre. Elle marchait à l'aventure, laissant au hasard le soin de diriger ses pas.

Quand elle se sentait fatiguée, elle s'asseyait sur un banc ou sur une pierre, et après s'être reposée, elle reprenait sa promenade errante.

Le soir elle rentrait chez elle entre cinq et six heures. Elle dinait et se mettait à travailler jusqu'à dix heures.

Très souvent Morlot et sa femme venaient lui tenir compagnie. Mélanie apportait son ouvrage et elles travaillaient ensemble.

Gabrielle avait du plaisir à les voir. Causer intimement avec eux était sa seule distraction, car elle ne parlait jamais à personne, pas même aux concierges de la maison. Elle n'oubliait pas cependant, mais quand les époux Morlot étaient près d'elle, il lui semblait qu'ils apportaient un adoucissement à sa douleur.

Un jour, vers trois heures de l'après-midi, elle entra dans le jardin du Palais-Royal. Aussitôt mille petits cris joyeux frappèrent ses oreilles et elle vit des centaines d'enfants de tout âge, qui jouaient et couraient sous les arbres. Ses yeux étincelèrent et son cœur se mit à battre avec violence.

— Oh ! les jolis enfants ! murmura-t-elle émerveillée.

Et tout en marchant lentement, elle les regardait avec des yeux ravis.

— Est elle heureuse ? soupira-t-elle. Oh ! j'y reviendrai souvent, oui, souvent !

Comme ils sont beaux ! continua-t-elle; les jolies petites figures roses, épanouies ! Comme elles ont de beaux cheveux, ces gentilles petites filles ! Ah ! cela me fait du bien de les voir courir et de les entendre rire... Quelle gaieté ! La joie éclate dans leurs yeux. Ils sont contents, ils sont heureux, tous ils ont leur mère !

Ses yeux s'étaient voilés de larmes. Elle les essuya pour continuer à jouir du ravissant tableau qui s'offrait à elle.

On était aux plus beaux jours de l'été, et il y avait un soleil magnifique. La grande chaleur obligeait à chercher l'ombre et un peu de fraîcheur sous les feuillages verts. Le jardin regorgeait de monde, on se pressait dans les galeries en attendant l'heure du concert. Chaque arbre abritait sous son ombrage un groupe de plusieurs personnes. Les bancs et toutes les chaises étaient occupés. On causait et on riait. Les petites bonnes au minois chiffonné, avec le tablier blanc, étaient nombreuses. Il y avait aussi beaucoup de nourrices tenant dans leurs bras leur nourrisson.

Mais Gabrielle ne voyait que les enfants, elle ne regardait qu'eux. Elle aurait voulu les tenir tous ensemble dans ses bras pour les serrer contre son cœur et les couvrir de baisers. Parfois elle s'arrêtait devant une nourrice et elle s'oubliait un instant à contempler le bébé rose et blond. On aurait dit alors qu'elle venait de tomber en extase.

Un enfant, un petit garçon de deux à trois ans, fit une chute sous ses yeux. Au cri qu'il poussa, la mère accourut et le releva; puis elle se mit à le bercer dans ses bras et à l'embrasser sur le front et sur les yeux pour sécher ses larmes.

Gabrielle, toute tremblante, regarda la jeune mère avec un œil d'envie.

— Est elle heureuse ? soupira-t-elle.

Elle remarqua que, pour la plupart, ces enfants étaient richement vêtus, ce qui indiquait qu'ils avaient des parents aisés. Mais c'est surtout les petits garçons qu'elle aimait à regarder. Et pendant que son cœur palpitait débordant de tendresse, elle semblait les devorer des yeux. Les plus jeunes, ceux qui paraissent avoir l'âge de son fils, attirèrent particulièrement son attention.

Dans chacun elle croyait voir son enfant. A chaque instant elle ouvrait ses bras, comme si l'un d'eux allait la reconnaître tout à coup et accourir vers elle.

— C'est une folle !
Non, elle ne voyait que les enfants qui jouaient autour d'elle, elle n'entendait que leurs cris joyeux.

Pauvre mère ! Pour une minute l'illusion la rendait heureuse !

Quand elle eut fait le tour du jardin, elle s'assit sur un banc où elle trouva une place. Alors, en présence de la joie des autres, ses douloureuses pensées revinrent l'assaillant.

— Si mon enfant était ici, parmi tous ces enfants, se disait-elle, j'aurais beau le regarder, lui tendre mes bras et l'appeler des yeux et de la voix, il ne voudrait voir en moi qu'une étrangère.

Hélas ! moi-même je ne pourrais pas le reconnaître. Oh ! c'est horrible de penser que je peux me trouver en face de lui sans qu'il sache que je suis sa mère, sans que je puisse me douter qu'il est mon enfant !

Elle laissa échapper un long soupir.

— Mais non, reprit-elle aussitôt, si une chose semblable arrivait, mon cœur aurait des tressaillements qui me

feraient reconnaître mon enfant, ou bien une voix d'en haut me crierait : « C'est lui ! »

Hélas ! continua-t-elle tristement, je ne vois que l'impossible, tout cela n'est qu'un rêve comme j'en ai déjà fait tant d'autres. Cette rencontre ne peut pas arriver, elle n'arrivera jamais... Morlot a raison : pour retrouver mon enfant, il faut d'abord découvrir ceux qui me l'ont volé.

Lentement sa tête s'inclina sur sa poitrine.

Pendant dix minutes elle resta ainsi dans une immobilité complète, les yeux presque fermés, absorbée dans ses sombres pensées.

— Quand elle releva la tête, elle se vit seule sur un banc.

Une trentaine d'enfants étaient devant elle, formant un demi-cercle. Tous la regardaient avec de grands yeux étonnés.

Pour mieux la voir, ceux qui étaient derrière poussaient les autres afin de se glisser au premier rang. Gabrielle excitait au premier rang leur curiosité enfantine. Bientôt elle les intéressa. Il n'y avait rien d'hostile, ni de moqueur dans leur attitude. Ils étaient aussi sérieux que des enfants peuvent l'être. Ils s'étaient approchés et groupés pour regarder la jeune fille, attirés par l'extraordinaire. En effet, on ne voit pas tous les jours un visage blanc comme un flocon de neige. Ils regardaient, comme regardent les enfants, une chose qui leur paraissait étrange. Pour eux, c'était un spectacle, une curiosité. Une figure blanche

dernier a chargé MM. Spuller et Aréne de se mettre en relation avec ces Messieurs. En conséquence, les quatre témoins se sont réunis ce matin chez M. Spuller. Après avoir discuté les origines de l'affaire et pris connaissance de la correspondance échangée, les témoins ont, d'un commun accord et sous leur responsabilité personnelle, déclaré que rien dans les origines ni dans la correspondance, ne pouvait donner lieu à une rencontre.

POURSUITES CONTRE UN MAGISTRAT
Un fonctionnaire de la magistrature s'était livré le jour du mardi gras à Romorantin (Loir-et-Cher) à des actes obscènes. Le National annonce ce soir qu'une instruction est ouverte sur ces faits.

REORGANISATION MUNICIPALE DE PARIS
M. Goblet vient de promettre de nouveau à plusieurs conseillers municipaux de Paris que le projet de réorganisation municipale de Paris doit être prochainement déposé; il comprendra le rétablissement de la mairie centrale.

QUESTION DU TRAITE FRANCO-ANGLAIS

Paris, 27 mars.
M. Valfrean Mollet, président de la chambre de commerce d'Amiens; M. Flavigny d'Elbeuf; M. Delassalle, de Lille; et M. Pouyer-Quertier viennent d'adresser une lettre collective aux présidents de toutes les autres chambres de commerce pour les prier de vouloir bien provoquer la nomination d'un certain nombre de délégués, choisis parmi leurs collègues, et les inviter, ainsi que les sénateurs et députés de leur circonscription, à se rendre à Paris pour une réunion qui sera tenue le jeudi, 30 mars, à deux heures, au Grand Hôtel, dans le but de protester auprès du gouvernement, par une démarche collective contre toute atteinte éventuelle aux deux principes suivants :

1. Maintien absolu des droits spécifiques; 2. Renonciation à toute nouvelle réduction des tarifs admis par les traités italiens et belges.
Cette manifestation est dirigée contre la lettre de la chambre de commerce de Londres, dont nous avons publié le texte, il y a quelques jours.

ALGERIE & TUNISIE

Mouvement de troupes

Tunis, 27 mars.
L'état d'effervescence des tribus du sud de la Régence rendra bien difficile une diminution sensible du corps d'occupation de Tunisie avant le 1^{er} juin prochain.

Pi à cette date la pacification a fait des progrès sérieux, l'effectif sera ramené à 35.000 hommes.
Le ministre a décidé que, dans cette éventualité, les bataillons d'infanterie seront portés à 650 hommes au moyen de prélèvements faits sur les régiments de la région à laquelle ils appartiennent. Actuellement ces bataillons atteignent à peine 450 hommes depuis le départ de la classe 1876.

L'effectif des quatrièmes bataillons détachés dans les trois provinces d'Algérie ne sera que de 350 hommes.
L'envoi des détachements de renfort aura lieu avant la rentrée des bataillons qui pourront être rapatriés. Si les corps spéciaux destinés à la Tunisie, ont pu être créés dans le second trimestre de l'année, on ne maintiendra en Tunisie que 21 bataillons d'infanterie empruntés aux corps d'armée de France.

ETRANGER

ANGLETERRE

La Question du Danube
Londres, 27 mars.
Le Standard annonce de Vienne que l'Autriche a accepté la proposition Barère conférant à cette dernière la présidence permanente de la commission du Danube; on croit qu'aucune puissance ne s'y opposera.

Question militaire
Le Times engage l'Italie à ne pas se laisser aller dans la voie dangereuse de dépenses navales et militaires excessives; il reconnaît les progrès de ce pays et constate l'importance de l'abolition du cours forcé.

Le Times fait l'éloge de la sagesse, de la prudence de l'Italie et y voit des indices favorables pour l'avenir.

RUSSIE

Czar et Sultan
Saint-Petersbourg, 27 mars.
La Novost Vremia assure que le sultan visitera le czar au printemps.

ITALIE

Chambre des députés

Rome, 26 mars.
M. Magliani, ministre des finances, a fait hier à la Chambre des députés italienne l'exposé de la situation budgétaire de son pays. Il a constaté l'état prospère des finances de l'Italie.

L'exécédent de l'exercice 1881, qui était fixé par prévision à 7 millions 517, et qui devait se réduire à 4 millions 437, par suite de lois et de décrets ultérieurs, s'est élevé à 20 millions 115. Cette somme se décompose comme il suit :

8 millions proviennent d'économies réalisées; 43 millions proviennent d'augmentations de recettes.
L'exécédent prévu par le budget définitif de 1882, qui devait être de 23 millions 423, s'est réduit à 7 millions, par suite de l'augmentation des dépenses, dont 13 millions pour le budget de la guerre.
L'amélioration de la situation financière est la conséquence de l'amélioration des conditions économiques du pays.
Le total des importations et des exportations en 1881 est supérieur de 100 millions à celui de 1880.
Les exportations ont augmenté de 62 millions, ce qui prouve que l'abandon du cours forcé ne leur est pas nuisible.
Le ministre a exposé les réformes qu'il compte opérer ultérieurement dans la répartition des impôts; selon lui, il est impossible de diminuer les prix du sel tant que l'impôt sur la mouture n'aura pas été complètement aboli; mais il espère que cette réforme pourra être faite en 1884, sans nuire à l'équilibre budgétaire.

Le discours de M. Magliani a été très applaudi.
La Chambre des députés s'est ajournée au 12 avril.

Voir les dépêches de dernière heure à la troisième page

GRÈVE DE ROANNE

Roanne, 27 mars 1882.

Rien de bien nouveau à vous dire pour le moment sinon un fait relativement important, en ce qu'il donne une idée assez juste de l'humanité des onze; ils ont, comme vous le savez, renvoyé tous ceux de leurs ouvriers qui, à un titre quelconque, ont aidé leurs camarades à s'organiser pour soutenir la guerre inique qui leur était faite; non content de les avoir mis à pied, ils emploient tous les moyens possibles pour les empêcher de gagner leur vie.

En effet, que se serait-il produit si les choses s'étaient passées de manière à étendre les haines : quelques ouvriers des usines qui n'ont pas été fermées, auraient cédé leurs places à ceux qui sont proscrits par la coalition des onze implacables, et auraient été prendre la place de ceux-ci, de sorte que l'oubli se serait fait en quelques jours. Au lieu de cela, ces Messieurs ont préféré prendre, pour remplacer de bons ouvriers qui osaient défendre leurs droits, des gens ne sachant pas travailler, mais qui s'inclinent très bas devant Messieurs les patrons qui, pour eux, seront des maîtres.

L'avenir nous dira s'ils ont eu raison.

ESQUISSES PATRONALES

N° 10

Au moral : Sec comme un coup de bâton; arrogant comme un empereur romain.

ANTONIUS professe pour ses ouvriers un dédain qui n'a d'égal que l'avarice qu'il leur inspire à eux-mêmes.
C'est le fanfaron de vertus qu'il n'a pas; c'est le mystificateur universel.

Il a toutes les qualités requises pour figurer très avantageusement dans une charge de Grévin.
Il raconte avec le plus grand sérieux les histoires les plus extravagantes, et finit quelquefois par persuader son auditoire qu'il est de bonne foi.

Au fond, sa place était marquée dans l'association des onze.
Au physique : Petit et un peu trapu, il se dandine légèrement en marchant, et est tout à fait à sa place sous son petit chapeau, qui a une certaine ressemblance avec une cloche.

Figure un peu rougeâtre, poil châtain clair; signe distinctif : il a un frere qui a gardé d'excellents souvenirs de Montretout, près Roanne.

GRÈVE DE MOIRANS

La lettre que notre correspondant spécial à Moirans nous avait adressé dimanche ne nous est parvenue que lundi.
En raison de l'intérêt qu'elle présente pour nos amis de Moirans, nous croyons devoir la publier aujourd'hui.

Moirans, 26 mars 1882.

Mon cher Directeur,
La situation n'a pas changé depuis hier; j'attends la réunion publique pour vous donner des nouvelles.

Je puis cependant vous dire que nos braves tisseurs sont toujours décidés à résister à l'oppression dont elles sont l'objet de la part des Martin et Bouvard de la localité.

Lusine Martin, je dois l'avouer, est l'objet d'un ressentiment beaucoup plus profond que l'usine Bouvard; cela tient à ce que je vous disais récemment : que le prédécesseur de celui qui gère, en ce moment, les intérêts Bouvard, s'était acquis à juste titre, me dit-on, l'affection de ses ouvriers par une manière d'agir toute paternelle; c'est rare de la part d'un patron.

Le chef actuel de la maison a pris le contre-pied de l'état de choses ancien, et petit à petit, a réduit les tisseurs à un salaire tellement dérisoire qu'il ne leur est pas possible de manger du pain.

Celui-là laissera dans le pays une réputation dont personne ne sera jaloux, je vous le garantis.

Je dois également vous signaler un fait que j'ai bien rarement vu dans une grève : Un boulanger de Moirans refuse du pain; cet homme fournit depuis longtemps certaines familles des grévistes, il les voit aujourd'hui un peu gênés, et il ferme le crédit.

On espère que cette décision ne durera pas, mais si elle dure, je ne pourrai résister au besoin d'imprimer son nom tout vif dans le *Réveil Lyonnais*, et de le livrer à l'indignation générale; il est honteux d'agir de la sorte, et alors que les autres fournisseurs continuent le crédit, celui qui refuse du pain, mérite d'être cloué au pilori, je me charge de ne pas faillir à ce devoir.

Il est près de deux heures, je me rends à la réunion. Je vous tiendrai au courant des décisions prises.

La réunion générale vient de finir, il est trop tard pour vous en donner le compte rendu, je vous l'enverrai demain.

Cette réunion a été fort intéressante; des délégués de la chambre syndicale de Voiron y sont venus et ont pris la parole; d'autres citoyens l'ont pris également. A demain le compte rendu.

Je ne puis terminer sans appeler la réprobation générale sur la conduite de quelques personnes qui reçoivent les délégués de la grève, porteur de listes de souscriptions, avec dureté, quelquefois l'injure à la bouche.

On s'en est plaint, nous verrons ce qu'il y aura à faire si de pareils faits se reproduisent.

Moirans, 27 mars.

Mon cher directeur,
Ma correspondance d'hier a été mise à la boîte du chemin de fer dix minutes avant le passage du train, et je pense que vous ne l'avez pas reçue, puisque je ne vois rien ce matin dans le *Réveil*; vous pouvez la faire réclamer.

Je vous adresse aujourd'hui le compte rendu de la réunion d'hier, à la salle commune, à 2 heures.
Président : le citoyen Bonvallet; Secrétaire : citoyenne Louise Girard; Assesseurs : les citoyennes Siraud et Perier.

La séance est ouverte. Le président, en quelques mots, engage les ouvriers à ne pas reprendre le travail avant une adhésion des patrons au tarif et signée par eux. (Approbatifs unanimes.)

Trois délégués de la chambre syndicale de Voiron se présentent et prennent place à la tribune; la réunion les acclame.

Le citoyen Roger prend ensuite la parole et dans un petit discours très bien senti, fait comprendre aux tisseurs l'importance de leur attitude calme et digne.

« Quoiqu'il arrive, dit l'orateur, ce que vous faites en ce moment trouvera de l'écho dans les corporations ouvrières qui ont les yeux sur vous ».

Le citoyen Roger reçoit de nombreuses marques de sympathie des grévistes et le président donne la parole au citoyen Orsel, de Voiron.

L'orateur déclare que la situation des grévistes de Moirans a été la chambre syndicale de Voiron qui fera tout ce qui dépendra d'elle pour leur venir en aide.

Il explique que le moment est venu pour l'ouvrier de conquérir ses droits; il a engagé à la fermeté, au calme, au sacrifice; l'ouvrier y est habitué, du reste; il expose les principes sociaux qui doivent être la base des revendications ouvrières et engage les tisseurs à se grouper autour de leur chambre syndicale, seule capable de défendre leurs intérêts.

L'orateur reçoit une acclamation enthousiaste.
On me prie ensuite de dire quelques mots, ce que je fais dans un langage des plus modérés, souvent interrompu par les marques d'approbation de nos grévistes.

Le citoyen Delphin, de Voiron; me succède à la tribune, et appuie vigoureusement les paroles prononcées, par les précédents orateurs.

Le citoyen Delphin est jeune, énergique, sa voix est chaude et vibrante, et après son discours les acclamations et les braves remerciements.

On procède ensuite à la nomination de 12 délégués pour présenter en ville et dans les environs les listes de souscription.

On fait voter la résistance à l'annuité et la séance est levée au milieu d'un enthousiasme général; elle a duré jusqu'à cinq heures.

LE SOIR

Après la réunion, quelques incidents se produisent en ville; on annonce que des lettres de patrons circulent en ville, invitant les tisseurs à rentrer.

Les patrons renoncent, paraît-il, à manger cent mille francs plutôt que de capituler; on offre un centime d'augmentation et une signature se trouve au bas de cette offre; on accorde le droit de circulation dans les usines (droit ridicule et illusoire que les patrons peuvent toujours accorder en s'entendant mutuellement).

Mais on déclare, que, à quelque prix que ce soit, aucun patron ne veut traiter avec la chambre syndicale, ce qui n'a rien d'étonnant, les patrons en comprennent trop bien l'importance pour ne pas la combattre jusqu'à la dernière extrémité.

Is savent que c'est la sauvegarde, le bouchier de l'ouvrier et ils ne veulent pas lui accorder la faculté de s'en servir; elle s'organiserait quand même.

Les délégués, apprenant cette manœuvre patronale se rendent au siège de la chambre et délibèrent.

On repoussera le piège et la résistance continuera.

Ce matin, grand émoi; un patron flanqué du brigadier de gendarmerie a convoqué ses ouvriers; il essaie partout les moyens de les faire rentrer, mais se garde bien de leur accorder ce qu'ils réclament si justement.

Le brigadier de gendarmerie est là, mais sa présence, loin d'intimider nos braves tisseurs, les irrite; l'uniforme, qui depuis quelques jours s'est un peu prodigué sur la simple demande d'un patron, commence à perdre son prestige.

Les grévistes comprennent que la gendarmerie n'a le droit de marcher que par ordre de l'autorité, lorsqu'il s'agit de réprimer le désordre ou d'appréhender au collet des malfaiteurs.

Beaucoup de personnes se plaignent tout bas de cet acte arbitraire qui ressemble à une provocation, mais on craint de parler haut; on se croirait encore aux jours fastes de l'Empire.

Le sordid brigadier cherche ensuite partout le citoyen Roger, qui dirige la grève, et se garde bien d'aller à la chambre syndicale où il se trouve; mais le but est rempli; beaucoup de grévistes s'imaginent qu'on lui veut du mal et ils ont le prévenir.

Le citoyen Coger ne fait que rire de cette manœuvre qu'il devine immédiatement et continue tranquillement sa besogne; il n'est pas, dit-on, en odeur de sainteté auprès des hauts bonnets de l'endroit.

J'ai été moi-même, paraît-il, l'objet d'un coup de patte de la part d'un *épicer fonctionnaire*; j'ai été sur le point d'approfondir la chose, mais en raison de ce qu'elle m'a fait rire pendant près de dix minutes, je ne me suis pas senti le courage de montrer les grosses dents; cependant s'il y revenait...
Demain réunion publique à deux heures (même local).

Si je ne puis vous en envoyer le compte rendu en raison de l'heure, je vous enverrai quand même le récit de ce qui se sera passé d'ici là; il est bien entendu que chaque jour vous devez recevoir une correspondance.

Henry LAPEYRE.
P. S. — Le *Courrier de Lyon* me tombe sous la main; je sens défaillir toute mon énergie; que vais je devenir ?

Il insinue doucement que je pourrais revendiquer une part de responsabilité dans l'acte abominable commis sur la personne du patron Bréchar; pour un peu, il donnerait à supposer que j'ai fourni le revolver tout chargé; je répondrais à cet article de haut fantaisie, si notre ami et rédacteur en chef ne se fût donné cette peine, ce dont je le remercie cordialement.

Mais, dût le *Courrier de Lyon* m'accuser encore, je lui ferai remarquer que j'envisage ce coup de pistolet sous un tout autre point de vue.

M. Bréchar ayant été manqué, rien ne pouvait lui arriver de plus heureux que cette tentative d'assassinat; il était détesté, haï, honni de toute la classe ouvrière roannaise, et par le fait d'un acte d'un halluciné, ou d'un fou, dont la grève ne peut et ne doit être rendue responsable, je parie qu'avant quinze jours M. Bréchar sera canonisé à Roanne; (remarque bien, s. v. p., *ô Courrier*, que je ne dis pas canonisé.)

Demandez-le à M. Bréchar lui-même, vous verrez s'il n'est pas de mon avis.

Malgré cela, je remercie le *Courrier* de cette petite perfidie, à laquelle on est assez habitué au *Réveil*, pour ne pas se donner la peine de marcher dessus trop rigoureusement, car...

H. L.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE TARARE

Tarare, le 27 mars 1882.
Monsieur le rédacteur.
Voici succinctement ce possible le résultat des élections complémentaires du conseil municipal de Tarare.

Ayant moi-même fait partie d'un bureau d'élection, j'ai pu apprécier les faits sérieux et autres qui se sont produits dans cette élection.

En visitant de temps en temps les bureaux, j'ai appris que les mêmes faits s'étaient renouvelés dans les trois sections.

1. Au premier bureau beaucoup de nonchalance de la part d'un grand nombre d'électeurs qui se désistèrent; nos adversaires n'osant pas affronter la lutte, il est inutile de se déranger, la liste républicaine passera au premier tour.

2. Étant donné le mauvais temps, les indifférents sont restés à la maison; en outre, la bourgeoisie s'est abstenue complètement.

Voici exactement les résultats obtenus; sur 3.597 votants ont pris part au vote 590 républicains sérieux, hommes de principe qui ont voté pour la liste entière; 75 citoyens qui ont cru devoir accorder leurs suffrages à d'autres choix; 46 jeunes crévés qui n'ont pas voté; 100 abstentions; 100 votants qui se désistèrent en partant; 100 votants tant de voix, tu seras à la mesure de tant de verres de groseille; et comme complément, notre illustre cercle catholique est venu déposer ses ordures dans l'urne avec des qualifications dont les cléricaux seuls, ont le secret, voici donc, mon cher rédacteur, sommairement relaté, ce qui s'est passé à Tarare le 26 mars.

Je suis certain que dimanche prochain, pour le second tour de scrutin, les électeurs de Tarare sauront sortir de leur inaction, pour se rallier sur des hommes qui ne sont pas dans le joug des patrons, et sont tout dévoués aux intérêts de la localité et à ceux des travailleurs.

Agrez etc.

Un de vos lecteurs assidus.

GRÈVE DES OUVRIERS FONDEURS de Saint-Etienne

Saint-Etienne, 27 mars.

Nous apprenons que les ouvriers fondeurs des usines métallurgiques de Saint-Etienne se sont mis en grève, ce matin. Ils demanderaient une réduction d'une heure sur la journée de travail, 10 heures au lieu de 11.

Le nombre de ces ouvriers s'élève à environ une centaine.

Il y a lieu d'espérer qu'il interviendra bientôt un arrangement de nature à satisfaire tous les intérêts.

Les usines dans lesquelles cette grève s'est déclarée, sont celles de MM. Bédet, Clair, Barroin et Bedel.

Les fondeurs de l'usine de M. Crozet, au Chambon, ont suspendu leurs travaux depuis une quinzaine de jours.

Les ouvriers chaudronniers de Saint-Etienne se sont réunis, de leur côté, hier, au nombre de cent pour discuter s'il n'y avait pas lieu de formuler certaines réclamations; il n'a rien été décidé.

THÉÂTRES

CONCERT DES TOURISTES LYONNAIS

Dimanche 2 avril, à une heure et demie précise, aura lieu, dans la salle du Casino, le concert annuel de la Fanfare des Touristes Lyonnais (cours militaire), dirigée par M. E. Cros.

Doivent prêter leur gracieux concours à cette solennité : Mmes Marie Fincken et Jeanne Achard; MM. Engel, Seguin, Quyerel et Neval, du Grand-Théâtre; M. S. théâtre des Célestins; Alexandre Luigini; MM. A. Badetti, Michel, P. Boffetti, U. Bedetti, Peracchio, Fritsch, Rittler, Mazier, Berthel, Fargues, Bidégnan, Giron, Teirre, de Grom, Forestier, de l'Orchestre du Grand-Théâtre et de la Société des Concerts du Conservatoire, et de Prévot, piston solo de la garde républicaine, xylophoniste.

Nous rappellerons à nos lecteurs que ce soir à lieu au théâtre du Gymnase, à huit heures précises, le concert donné par le célèbre quatuor hongrois de Budapest, qui a obtenu un si légitime succès dans sa tournée d'Europe.

ALCAZAR

Se rendent aux instances d'un grand nombre d'bonnes, l'administration de l'Alcazar a prié M. Antony Lamotte de donner encore un grand bal masqué. Le célèbre chef d'orchestre ayant consenti, ce bal aura lieu samedi prochain, 1^{er} avril.

SPECTACLES DU 28 MARS 1882

Grand-Théâtre

Récluse.

8 heures. — *Le Demi-Monde*, comédie.

Théâtre des Célestins

8 heures. — *Le Demi-Monde*, comédie.

Panorama de Lyon

A l'entrée du Parc de la Tête d'Or (station des tramways); *Le Siège de Lyon en 1793* (Visible toute la journée.)

Panorama Populaire et mouvement

(Cours du Midi, côté Rhône)
Tous les soirs à 8 heures, brillante représentation.
Dimanches et jeudis, matinées à 3 heures.

DESCENTES DE POLICE

DANS LES TRIPOTS LYONNAIS

Est-ce que la police lyonnaise serait dégoûtée à nous débarrasser des tripots qui infectent notre ville ?

Dans la nuit de samedi à dimanche il n'y a pas eu moins de trois descentes de police.

Mais que la jeunesse se rassure; ce n'est pas dans les établissements qui elle fréquente et où l'on joue, au su de tout le monde, que dame police a fait sa visite nocturne.

La police a soin de fermer les yeux quand elle court le risque de trouver rassemblés autour d'un tapis vert de hautes personnalités et de belles dames.

Il vaut mieux frapper les petits cela est un avertissement. On commence à crier gare; les grands ont le temps de prendre les précautions.

Donc la police a fait, dans la nuit de samedi à dimanche, trois visites : 1^o au café Pierre, rue Comfert; 2^o au café Fournier, rue Sainte-Catherine; 3^o dans un café du quartier de la Guillotière.

Vers une heure du matin, M. Morin, commissaire spécial de la sûreté, accompagné de M. Duplaquet, commissaire de police du quartier des Terraux, et de huit agents de police, a fait irruption dans le café Fournier, rue Sainte-Catherine, 17.

Dix sept personnes étaient, nous assure-t-on, réunies autour d'une table. Ces personnes ont elles ou le temps de cacher les enjeux ou, comme elles l'ont assuré, se bornaient elles à jouer les consommations; il est de fait que rien n'a pu être saisi.

Les scènes du café Américain ne sont pas renouvelées. M. Morin n'a pas fait fouiller les joueurs, il s'est contenté de prendre leurs noms.

Il y a donc eu là un fiasco complet. Le café sera seulement poursuivi pour contravention à l'arrêté de fermeture des établissements publics.

Rue Comfert, brasserie Pierre, M. Morin était assisté de M. le commissaire de police Priour. La, la visite a été également infructueuse. On a fouillé la cave, le grenier, il n'y avait personne, pas le plus petit joueur.

Enfin, M. Morin s'est ensuite rendu dans un café de la Guillotière, mais nous manquons de détails sur cette descente de police.

Nous applaudissons à ces mesures, mais nous voudrions moins de partialité de la part de l'autorité supérieure.

Il est des endroits où chaque soir, où toutes les nuits, on joue un jeu d'enfer. On les enjeux ne sont pas une modeste pièce d'un franc, mais des louis et des billets de banque. On cite les noms de décaus. Eh bien! là, la police ne va pas.

Elle sait qu'elle trouvera toujours nombreuse et éminente compagnie; c'est probablement ce qui l'effraye.

Pourquoi la justice ne serait-elle également pour tous ?

Quand on frappera les grands tripots, on aura vite raison des petits. C'est ce que nous demandons.

La fermeture immédiate de tous les tripots.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil municipal

Demain, nous publierons le compte rendu de la séance d'hier, du Conseil municipal.

Le Conseil a nommé une Commission pour étudier la question de la recensement municipal.

Cette Commission est composée de MM. Robin, Pasquet, Grinand, Julia et Despaignes.

Par arrêté préfectoral, MM. les docteurs Lacassagne et Robatel ont été nommés membres du conseil d'hygiène de Lyon.

Le décret qui confère à M. A. Poncet, agrégé à la Faculté de médecine de Paris et chirurgien-major, désigné à l'Hôtel-Dieu de Lyon, le titre de professeur de médecine opératoire à la Faculté de Lyon, a paru à l'*Officiel* du 25 mars.

Le conseil de révision commence aujourd'hui ses opérations dans le département du Rhône.

Aujourd'hui, à neuf heures du matin, les jeunes gens des communes du canton de Saint-Genis Laval sont convoqués au chef-lieu de canton.

Voici les noms de ceux de nos compatriotes qui ont obtenu des prix au grand concours agricole de Valence :

1^{re} Division. — Instruments agricoles. Premier prix : Médaille d'or, MM. Mure frères, de Lyon.

I. trumcats divers

Médailles de bronze : MM. Costant, de la Dent-Luzé, et Meunier-Tillard, de Lyon.

Grand concours international de Génève

Le sujet de lecture à vue imposé aux harmonies de première division et supérieure a été composé par M. Antony Lamotte, comme il l'a été également par lui pour notre grand concours de Lyon, en 1877.

M. Antony Lamotte est un des membres les plus actifs et les plus assidus des concours orphéoniques depuis 23 ans.

Une figure bien connue vient de disparaître.

Le prestidigitateur Alfred de Caston vient de mourir à Nice; depuis un an déjà, d'ailleurs, le brillant « vicomte », comme il se complaisait à se faire appeler, n'était plus que l'ombre de lui-même.

Caston avait en des débuts modestes, il avait fait des tours de cartes dans les cafés et les tables d'hôtes de province, il y a quelque quarante ans. Mais, peu à peu, il était arrivé à une véritable réputation; il allait de pair avec les Robert Houdin, les Bosco et les Brunet, quoique dans un genre légèrement différent.

En effet, ses exercices favoris étaient les tours de cartes, les séances thaumaturgiques et les exercices de haute technique, où il était passé maître.

Outre ces talents, il se piquait de littérature et avait en un rôle dans certaines négociations en Orient, qui lui avaient valu une foule de décorations exotiques dont il était très fier.

Gros, court, l'œil énorme sortant de l'orbite, Alfred de Caston faisait les délicieuses tables d'hôte du quartier des Martyrs, et de fait, on ne pouvait lui contester d'avoir récolté dans ses voyages des souvenirs

temps, fut arrêté, et conduit à la place, où il a été écroué à la disposition de l'autorité militaire.

Un enfant de sept ans, le nommé Gataz Eugène, demeurant chez ses parents, grande rue de la Mulatière, 21, jouait hier sur la voie publique avec plusieurs enfants de son âge.

Il eut la funeste idée de monter dans un tombereau vide, lequel bascula sous le poids, et le pauvre enfant, qui avait perdu l'équilibre, fut précipité à terre avec une violence telle, qu'il expira quelques heures après des suites de sa chute.

Dans la soirée d'hier, une jeune fille de dix huit ans, M^{lle} T... qui se trouvait en compagnie de sa famille au théâtre Guizot, du passage de l'Argue, était sortie pour prendre l'air un instant, a fait une chute si malheureuse qu'on a dû la transporter à la pharmacie Bouquet, rue des Quatre Chapeaux.

Après avoir reçu les soins que nécessitait son état, elle a été reconduite, en voiture, à son domicile.

La nommée Louise Payraud, deviendante, au service de M. Ravier, rue Lambert-Colomes, 18, étant tombée hier d'une sougrette assez élevée, s'est fait dans sa chute des contusions qui ont nécessité son transport immédiat à l'Hôtel Dieu.

Cette malheureuse serait dans un état déploré.

Le nommé Gruffat, âgé de cinquante et un ans, aidant un de ses amis à descendre un tonneau dans une cave. Par une fausse manœuvre, le pied lui manqua, le tonneau abandonné roula du haut de l'escalier en bas, renversant le pauvre Gruffat qui eut la jambe complètement brisée.

Il a été transporté immédiatement à l'hôpital.

Un rassemblement s'était formé hier soir, rue Vieille-Monnaie, autour d'un pauvre diable qui, ayant trop fêté la divine bouteille, avait, par suite d'un faux pas, fait une chute si malheureuse, qu'il s'était fait à la tête et à l'estomac des contusions d'une certaine gravité.

Relié dans un piteux état, le malheureux, complètement égaré, a été conduit à la pharmacie Pessy, et de là à son domicile par les soins de quelques passants charitables.

Un ouvrier teinturier employé chez M^{me} Devron, cours d'Herbouville, 85, a fait hier étant chargé, une chute des plus graves.

Après avoir reçu dans une pharmacie voisine les soins que comportait son état, il a été reconduit en voiture à son domicile.

Il y a deux jours, un des employés de Mme veuve L... loueuse de voitures à Villefranche, aperçut, la nuit, dans la maison de sa patronne un individu qui sortait furtivement des appartements; ne se doutant pas sur le moment que ce pouvait être un malfaiteur il ne se dérangea pas.

Le lendemain, Mme L... fut désagréablement surprise en constatant que 500 francs environ qui étaient dans son bureau avaient disparu.

L'auteur du vol est entre les mains de la justice.

Une rixe sanglante a eu lieu, hier, dans un estaminet, située 154, rue Molière. A la suite d'une violente discussion, un sieur Beau, commissionnaire en draperie, a frappé d'un coup de couteau, en plein visage, un ouvrier maçon nommé Eugène Beot; âgé de vingt six ans.

Le malheureux, grièvement blessé au-dessus de l'œil gauche, est tombé à terre, son agresseur a pris la fuite. Le gardien de la paix Martinon, prévenu de l'événement, a fait transporter le blessé à l'Hôtel Dieu.

Beau, qui s'était réfugié dans l'allée d'une maison voisine, a été arrêté un instant après.

Un propriétaire de la commune de... le 23 courant, vers 3 h du soir, sur la route de Chervillages, le cadavre d'un individu qui a été reconnu pour être un nommé Petrus Bourricaud, boulanger à Tarare.

La commissaire de police de Villefranche, prévenu aussitôt, s'est transporté sur les lieux et a procédé aux constatations d'usage.

Le docteur Missol, chargé de faire l'autopsie, a déclaré que la mort de Bourricaud était due à une congestion cérébrale.

Le corps a été rendu à la famille pour le faire inhumier.

Conférences populaires. Mariée du 2^e Arrondissement. Aujourd'hui mardi, à 8 heures précises du soir, aura lieu une conférence publique et gratuite dans la grande salle de la mairie, rue de la Charité.

M. Alexandre Berard, avocat à la Cour d'appel, continuera ses causeries sur les questions usuelles de l'économie politique.

Samedi 4^e avril, à 8 heures du soir, dans la salle de la Paroisse, à la Croix-Rouge, conférence populaire et patriotique par M. Xavier Lançon: *La voie républicaine du Peuple*.

Entrée gratuite. Une quête aura lieu à la sortie, au profit du bureau de bienfaisance.

Avis aux sous-officiers, caporaux et militaires blessés. La commission a l'honneur d'informer nos collègues, qu'étant sûr de l'appui de MM. les députés du Rhône, nous les engageons à signer de suite les feuilles de pétitions aux adresses ci-dessous, afin d'en faire l'envoi le plus tôt possible.

1^{er} bureau arrondissement. — M. Girard, épicer, 37, rue Lambert-Colomes; M. de Vauvilliers, avocat de l'Archevêché, 43, rue des Augustins.

2^e bureau arrondissement. — Mme veuve Messant, buvette Stella, en face la Trésorerie; M. Part, marchand de charbons, rue des Remparts-d'Ainay, près le quai de la Charité.

3^e bureau arrondissement. — M. Coetz, cafetier, grande rue de la Guillotière, près la rue Verdome; M. Berthier, cafetier, rue de la Vigilance.

4^e bureau arrondissement. — M. Bonnet, cafetier, place de la Croix-Rouge. 5^e bureau arrondissement. — M. Levy, épicer, quai de Pierre Scize, 40; M. Chabany, buvette, rue de la Pyramide.

6^e bureau arrondissement. — M. Célerier, 108, rue Sainte-Elisabeth; M. Boyer, 51, rue Cuvier, au premier.

Pour la commission: A. CHATAGNIER.

Banque de Lyon et de la Loire. La commission des créanciers a l'honneur d'informer les intéressés que les signatures obtenues jusqu'à ce jour pour le concordat représentent une somme de 26 millions de francs, indépendamment d'un chiffre important de créances dont les adhésions sont promises.

La commission prie notamment les créanciers qui n'auraient pas encore donné leur signature de vouloir bien le faire dans le plus bref délai, et croit de leur intérêt de les avertir que le retard qu'ils apportent dans l'envoi de leur adhésion empêche la constitution de la nouvelle société et la distribution du premier dividende de 32 0/0 qui leur est proposé.

Les délégués des créanciers ont l'honneur de porter à la connaissance de MM. les créanciers la communication ci-après :

• Aux termes du projet de Concordat, les créanciers de la Banque de Lyon et de la Loire recevront le remboursement de leurs créances, dans les conditions suivantes :

• 40 En argent payé immédiatement après la clôture du Concordat, 0/0..... 32

• En argent dont le paiement est garanti dans l'année, 0/0..... 40

• Soit espèces, 0/0..... 40

• 20 En actions de 500 fr. entièrement libérées et au porteur, de la nouvelle Société, qui seront délivrées au jour de la clôture du Concordat, 0/0..... 42

• Soit espèces et titres, 0/0..... 84

• Le surplus qui est de 16 0/0 restera à payer au fur et à mesure des rentrées éventuelles de la liquidation, et est gagé par les sommes à recouvrer sur les débiteurs divers, par les diminutions éventuelles du passif, et en sus, par une garantie donnée par la nouvelle Société, jusqu'à concurrence de 750,000 francs en cas d'insuffisance des sommes recouvrées.

9 heures à midi et de 2 heures à 3 heures, afin de recevoir les adhésions de MM. les créanciers au projet de Concordat et de leur fournir toutes les explications désirables.

Dimanche 2 avril, à deux heures précises du soir, salle de l'Elysée, place de la Victoire (Guillotière), réunion publique et contradictoire.

ORDRE DU JOUR : 1^o De l'origine, de l'existence et de l'avenir des caisses de retraite. — 2^o Résolutions pour faire exécuter les contrats bilatéraux. — 3^o Nouvelle proposition pour la création de caisses de retraites communales.

N. B. — Tous les intéressés des deux sexes pourront entrer et chaque travailleur pourra exprimer librement son opinion.

BOURSE DE PARIS

Du 27 mars 1882

5 0/0 Franç.	82 95	Union genev.	500
3 0/0 Amort.	84 05	Crédit de Fr.	500
3 0/0 Id. n.	84 05	Foncières lyon.	500
3 0/0 Franç.	417	Banque ott.	752
3 0/0 Italie.	85 65	Banq. autric.	523
3 0/0 Esp. ext.	85 65	Banq. hongr.	642
3 0/0 Turc.	42 40	Autrichien.	442
3 0/0 Egypt.	33 1/2	Lombard.	304
3 0/0 de France	4825	Saragasse.	532
Credit foncier	1245	Nord-Esp.	636
Credit mobil.	308	Suez.	2405
Credit lyonn.	789	Paris-L. M.	4793
Mobilier esp.	630	Consolidés.	1013 1/2

BOURSE DE LYON

Du 27 mars 1882

3 0/0 Franç.	82 25	Suez	2405
3 0/0 Amort.	84 05	Poncière lyo.	500
3 0/0 Id. n.	84 05	Ville de Lyon	91
3 0/0 Franç.	416 95	Paris 69.	402 50
3 0/0 Italie.	85 65	Paris 71.	394
3 0/0 Egypt.	33 1/2	Rhône-et-L.	412
3 0/0 Turc.	42 40	Domb. S. E.	385
3 0/0 Egypt.	33 1/2	Chaz de Lyon.	280
3 0/0 de France	4825	G. Z. S. et L.	300
Credit lyonn.	789	G. Z. S. et L.	300
Mobilier esp.	630	L. H. G.	1000
Banque ott.	749 3/4	Le Creusot.	1650
Fays autrich.	547 50	Acier. Maria.	610
S. Lyonnaise	360	Mines Loire	225
P. L. M.	1000	Montrambert	320
Chemin aut.	643 75	St Etienne.	205
Lombard.	307 50	Rive-de-Gier	500
Saragasse.	532 10	Roche-Firm.	500
Nord-Esp.	636	St Abattoirs.	500

DEPARTEMENTS

RHONE
Ecully. — Nous apprenons que cette commune se dispose à inaugurer dimanche 2 avril le monument élevé aux soldats morts à l'ambulance pendant la guerre 1870-1871.

L'Arbresle. — L'Arbresle, comme tous les jours, a été à hauteur de sa réputation. Rien de plus agréable, fraternel, civique, harmonieux, que le concert de dimanche dernier.

Devant tant d'habilité devant ce grand esprit qui anime cette charmante population, on ne peut comprendre que la candidature Andrieux ait pu surgir de cette localité.

Devant tant de sympathie, de fraternité, de bonne harmonie, nous ne pouvons former qu'un vœu : c'est que nos gouvernants, sénateurs, députés, viennent puiser parmi nous l'art d'être unis.

M. A. Landry, dans un *Air varié* pour éléphant; MM. Desgrain, Lambert, Renon et Lasarré, dans des romances chantées avec une adresse de goût et de méthode; M. Arnaud, dans une spirituelle parodie de *Robert le Diable*, détaillée avec un talent véritable, se sont fait tour à tour applaudir.

La facture de l'Arbresle sous la direction de son chef habile, M. Chabron, a été exécutée avec un ensemble remarquable divers morceaux, qui lui ont valu de chaleureux applaudissements.

Un banquet fraternel a clos dignement cette fête des plus agréables.

LOIRE
Chambre syndicale des mouleurs en fer et cuivre et modelleurs. — Dans sa séance de ce jour la chambre syndicale des mouleurs et modelleurs de Saint-Etienne a décidé que vu les réponses des patrons, ils cessent les travaux jusqu'à ce qu'il ait été fait droit à nos justes réclamations quant à celles-ci :

ELECTIONS
Monsieur... le double scrutin qui a eu lieu hier dimanche.

Election d'un conseiller général pour le canton de Saint-Jean-Polymeroux : MM. Chant-marie, rép., 4.145 voix, e. u. Chollet, rép., 152 voix.

Election d'un conseiller d'arrondissement pour le canton de Saint-Galmier : M. Peyret-Lacombe, républicain, seul candidat, élu.

Un commencement d'incendie s'est déclaré ce matin, vers 4 h 1/2, rue Saint-Denis, 65, dans une maison, appartenant à M. Rouchouse (François) propriétaire, même rue n° 63 et qui, depuis une dizaine de jours, n'était pas habitée.

Le feu a pris naissance à la toiture du bâtiment. Il est allé au feu, au niveau de la cheminée de la maison qui appartient au reste, la maison incendiée.

Les pompiers, la troupe, la gendarmerie et la police étaient sur les lieux. A cinq heures, tout était fini. Les dégâts qui sont évalués à un millier de francs sont couverts par la compagnie d'assurances, le Progrès national.

TRAMWAYS
Saint-Chamond. — MM. Muniel et Cie, concessionnaires de tramways de St-Chamond, sont autorisés par M. le préfet de la Loire à établir une voie provisoire dans la traversée de St-Chamond, rue du Champ-de-God, rue des Portes, place St-Antoine, place N.-re-Dame, rue du Rivage et avenue de la gare.

ISERE
FACULTÉ DES LETTRES
Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique en date du 7 mars 1882, une session extraordinaire de licence s'ouvrira à la Faculté des lettres de Grenoble, le mercredi 19 avril prochain.

Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat, où les registres seront ouverts jusqu'à lundi 17 avril inclusivement.

ASSEMBLEE GENERALE DU SOU DES ECOLES LAIQUES
Samedi soir, dans la salle des Concerts, à l'Assemblée générale semestrielle des adhérents de la Société du Sou des Ecoles, sous la présidence de M. Cousin, capitaine en retraite.

Un vœu du conseil d'administration. M. Adolphe Bernier a donné lecture de la situation de la Société, d'après laquelle l'avoir de cette institution démocratique, s'élève à la somme de 223 fr. 90 c. dont 19,89 fr. 65 c. à la Caisse d'Epargne et 444 fr. 25 c. chez le trésorier.

Dans le semestre écoulé, la totalité de recettes s'est élevée à la somme de 4.876 fr. 10 c. et les dépenses à 2.977 fr. 75 c.

VILLE
Vienne. — La troupe de M. Colomb a obtenu hier un grand succès avec la Fête-vaudeville en trois actes, *Cadet-Boussol, Garibouille, Dumollet et Co*.

Tous les artistes ont été rappelés. M. Colomb, nous l'apprenons, nous donnera une seconde représentation de cette désopilante foire-vaudeville.

GARD
Nîmes. — La démocratie nîmoise vient de subir une nouvelle et douloureuse perte : M. Meynard Aquier, conseiller général du 1^{er} canton de Nîmes, est mort dans la soirée de samedi d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

M. Meynard Aquier laissera des regrets dans le parti républicain de notre ville; il fut élu deux fois par le 1^{er} canton communal de la commune de Nîmes. Il était actuellement président de la Chambre de commerce et avait été président du Tribunal de commerce; il était aussi membre de l'Académie de Nîmes.

Il avait fait partie du conseil municipal de notre ville et des commissions municipales républicaines.

M. Meynard Aquier était âgé de 61 ans; ses obsèques auront lieu demain mardi à 1 heure.

ARDÈCHE
UN NOUVEAU JOURNAL REPUBLICAIN
Nous recevons la lettre suivante : « L'indépendance de l'Ardeche », dont j'ai l'honneur de vous annoncer le prochain apparition, sera rédigée en chef par : M. J. Roux, ancien collaborateur du *Journal de l'Ardeche* et du *Radical de la Drôme et de l'Ardeche*.

DERNIERE HEURE
LE DUEL PERIVIER-CORNELI
Paris, 27 mars.

Le duel entre MM. Pévier et Cornely a eu lieu, l'après-midi, à une distance de vingt-cinq pas.

Deux balles ont été échangées, sans résultat.

GONISTONE PORTIFICAL
Rome, 27 mars.

Dans le consistoire tenu aujourd'hui le pape, en créant des cardinaux, a prononcé une allocution des plus importantes.

TRIBUNE PUBLIQUE
Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, nous ne pouvons publier de nos documents républicains. Mais, il va sans dire, que nous n'engageons en rien la ligne politique de l'œuvre.

Nous recevons la lettre suivante : Lyon, le 27 mars 1882.

Monsieur le rédacteur en chef, Une enquête, qui durera huit jours, est ouverte depuis hier au sujet du projet d'agrandissement de la gare de la Guillotière et qui consiste dans la construction d'un hangar de dépôt au lavage des voitures.

La installation des voies de formation de trains et d'un atelier de petit entretien. Après l'exécution de ce projet, qui ne souleva sans doute aucune objection, le projet de notre gare, qui se compose de six voies de 2,000 mètres, va s'ouvrir à la gare de la Guillotière.

Pour tout ce personnel, il n'existe presque pas de logement à proximité, en prévision de cet accroissement et de l'insuffisance actuelle de bâtiments pour nous loger, nous vous serions infiniment obligés, monsieur le rédacteur en chef de vouloir bien appeler l'attention des entrepreneurs-construction sur les avantages rémunérateurs qu'ils retireraient en élevant les maisons d'habitation aux abords de notre gare.

En ce moment, la Ville fait acheter l'ancien de la gare de la Guillotière et la gare de la Moche. Avant la fin de l'année courante, cette belle avenue sera entièrement livrée au public à sa grande satisfaction, et surtout à la nôtre, à cause des tramways, qui pourront enfin circuler sur toute sa longueur, du Parc à la gare.

C'est à l'extrémité Sud de cette avenue, à l'ouest de la gare, que nous désirons voir s'élever des constructions qui seraient immédiatement habitées par nous à cause de la proximité de notre travail, auquel nous sommes obligés de nous rendre de très bonne heure et que nous ne quittons que fort tard la nuit.

Dans l'espoir que vous voudrez, etc. Les Employés de la Moche.

Nous recevons la lettre suivante : Monsieur le rédacteur en chef du *Réveil lyonnais*.

Dans votre compte rendu de la séance du Conseil municipal du 24 courant, vous m'avez fait dire : « Le tarif de 1880 a été fixé par les patrons et les ouvriers, alors que la corporation était organisée pour défendre ses intérêts; le Conseil est intervenu pour supprimer ce syndicat. »

Voilà ce que j'ai dit : Je ne partage pas les sentiments de M. Chéron; il y a encore autre chose dans la

BULLETIN OUVRIER
Chambre syndicale des ouvriers polisseurs sur métaux. — Tous les sociétaires sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu dimanche prochain, 2 avril, à deux heures de l'après-midi, au siège social, rue Pierre-Corneille, 108, au 1^{er}.

ORDRE DU JOUR : 1^o Renouvellement des syndics sortants. — Election d'une commission de contrôle. — Rapport moral et financier du syndicat. — Propositions diverses.

Le Secrétaire, A. M. DELOUVE.

Chambre syndicale des menuisiers et serruriers. — Tous les syndics sont invités à assister à une réunion qui aura lieu aujourd'hui mardi, à 8 heures du soir, au siège social, place de l'Hôtel de Ville.

Notes. — On recevra les nouveaux adhérents.

Chambre syndicale des menuisiers et serruriers. — Tous les syndics sont invités à assister à une réunion qui aura lieu aujourd'hui mardi, à 8 heures du soir, au siège social, place de l'Hôtel de Ville.

Notes. — Tous les collecteurs sont priés d'assister à la réunion du syndicat.

Le Secrétaire, L. BUS.

Cordeonnerie ouvrière lyonnaise. — Réunion générale du 27 mars 1882.

Lecture du rapport des délégués auprès de MM. les patrons. Après discussion, l'Assemblée vote, à l'unanimité, la démission de la grève, et décide que la maison Ollivier est mise à l'index.

Tous les ouvriers de ladite maison sont convoqués à une réunion privée, le 1^{er} avril, à 8 heures du soir, chez M. Célerier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

Les ouvriers qui auraient l'intention de se diriger sur Lyon, sont priés de retarder leur voyage.

Une permanence est établie chez M. Laverrière, rue de la Barre, 8, de trois heures du soir à huit heures.

Les patrons qui ont besoin d'ouvriers peuvent s'adresser à la Permanence.

Pour la Commission : Le président, BAYAT. Le secrétaire, CABUT.

Tailleur d'habits. — La chambre syndicale espère que nos collègues en voyant la nouvelle impulsion donnée aux syndicats ces temps-ci, feront un devoir de se joindre à nous dans cette lutte si utile à tous les travailleurs.

Cette assemblée présidera les fêtes de l'été et approuvera les nouveaux statuts de revendications dans notre corporation à l'occasion de la fête de l'été, nous sommes priés de venir à la réunion générale privée qui aura lieu dimanche, 2 avril, à deux heures précises, chez Célerier, rue Sainte-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR : 1^o Communication à l'Assemblée des rapports obtenus à ce jour par la commission de la grève. — 2^o Présentation des nouveaux collègues qui désirent participer à cette œuvre si utile.

La Chambre syndicale.

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIEME PARTIE. Le Prince Totop

(Suite.)

« Si c'était pour un héritage?... — ajouta l'orphelin en souriant. — Je pourrais avoir un peu de toilette pour le voyage et faire faire une belle robe à ma tante... Et puis, eu me mariant, j'apporterais à Hector une dot... — Il n'a pas besoin... il est si riche... mais ça flatterait mon amour-propre de n'être point épouse sans un sou... »

En même temps elle tendait à la Fauvette une enveloppe grisâtre, d'apparence administrative.

Lucile, intriguée et un peu inquiète, déchira l'enveloppe, en tira la feuille qu'elle contenait et lut :

« Mademoiselle, Vous êtes priée de vous rendre à mon cabinet, demain jeudi, de neuf à quatre heures, pour affaire importante vous concernant. »

« Revenez, mademoiselle, mes salutations. »

« Ancien aroné. »

La réflexion renversa brusquement ses crânes en Espagne. — Je suis fille ! — se dit Lucile. — Je ne puis léguer de personne au

monde, et d'ailleurs l'ancien avoué qui m'écrivait ne sait pas même mon nom de famille... — Décidément c'est une énigme... — Il me tarde d'en avoir le mot... »

Deux heures plus tard, après avoir reporté son ouvrage à l'atelier et regagné l'étoffe nécessaire pour un nouveau travail, la Fauvette arrivait rue de la Victoire.

Tandis qu'elle gravissait l'escalier conduisant à l'étude, son cœur battait à coups rapides...

En entrant dans l'antichambre elle était toute tremblante.

« Que désirez-vous, mademoiselle ? — lui demanda le garçon de bureau. — Parler à M. Malpertuis. — Pour affaires ? — Oui, monsieur... — Voulez-vous me dire votre nom... — J'ai une lettre de convocation... — Donnez-la-moi, s'il vous plaît... — La voici. — Maintenez, mademoiselle, asseyez-vous un instant... Je vais prévenir le patron... — Par extraordinaire il est seul... Vous n'avez donc pas à attendre... »

Lucile s'installa sur une banquette et plaça son petit paquet à côté d'elle, tandis que l'homme à l'habit gris prenait le chemin du cabinet directionnel.

« Venez, mademoiselle, je vais vous introduire... — Laissez là votre paquet, je ne le prendrai point de vous... — L'orpheline suivit son guide... — Il ouvrit devant elle la porte du sanctuaire et se reira.

Malpertuis, debout, souriait avec bienveillance en peignant ses longs favoris.

Lucile trouva qu'il avait l'air d'un bien honnête homme.

« Je vous remercie, mademoiselle, d'avoir été si vite à mon appel... — fit-il après avoir salué correctement. — Voici, tout près de mon bureau, un fau-

teuil qui vous tend les bras... — Nous allons causer... — La Fauvette s'assit.

« Je vous assure que votre lettre m'a bien intriguée... — murmura-t-elle ensuite. — En la lisant, je croyais à quelque erreur... — Une erreur ! — répéta Malpertuis. — J'espère bien qu'il n'y en a pas, et j'en serai encore plus sûr tout à l'heure... — De quoi s'agit-il ? — Je vous l'expliquerai aussitôt que vous m'avez fait l'honneur de me répondre à une ou deux questions, car vos réponses me prouveront que vous êtes bien la personne cherchée depuis un mois.

« On me cherchait ! s'écria Lucile. — Très activement, oui, mademoiselle et ce n'est point sans peine qu'on a fini par mettre la main sur vous... — Mais, monsieur... — Lu peu de patience ! — interrompit Malpertuis. — Je ne vous ferai point languir... — Avez-vous remarqué que la lettre à vous adressée par moi ne portait pour destination qu'un nom de baptême ? — J'ai fait cette remarque, mais sans m'en étonner, mon nom de famille étant peu connu.

« Ce nom, quel est-il, mademoiselle, j'ai besoin de l'entendre de votre bouche. — Gonthier. — Je m'appelle Lucile Gonthier.

« A merveille — Fille naturelle, n'est-ce pas, d'Amélie Rose Gonthier, artiste dramatique, morte à Paris il y a huit ans.

« Oui, monsieur... — murmura l'orpheline très émue. — J'étais toute petite et en pension quand j'ai perdu ma pauvre mère — Une de ses anciennes amies vint bien me recueillir et m'élever. Cette excellente femme est morte aussi.

« Vous pouvez sans doute me fournir les preuves de votre identité ? — De quelles preuves parlez-vous, monsieur ? — De votre acte de naissance et de l'acte de décès de madame votre mère. — Rien de plus facile, monsieur... — Je n'ai point ces pièces chez moi, mais je puis me les procurer... — Seulement je voudrais savoir avant tout à quoi elles doivent

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS honnête

en ce moment

6 ⁰ aux bons à échéance	2 ans
4 ⁰ id id id	18 mois
3 ⁰ id id id	1 an
2 1/2 ⁰ id id id	6 mois
2 ⁰ id id id	3 mois
1 ⁰ à l'argent remboursable à vue	

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, des affections récentes et anciennes, par l'Extrait de Salsepareille de la pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 2. — Consultations gratuites tous les jours.

Dépôt de sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 22, rue Lanterne.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouverture de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouverture de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR

M^{me} V^o YVERNAT

3, rue Vieil-Houvet (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes

Chambres indépendantes

Soins intelligents et discrétion

Consultations

Prix Modérés

Connait l'Allemand

VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE DE BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS : 229, RUE S-HONORÉ

Dépôt : 48, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon,

sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :

A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.

B. Place du Pont, 3, Guillotière.

HERNIES

Guérison sûre, sans aucun remède par les bandages perfectionnés Laurent PUY, bandagiste, Rue de la Barre, 5, Lyon.

VOS CHEVEUX

ne tomberont plus si vous avez le soin de vous servir de la Pommade cheveline Ramognino qui en favorise la croissance, les fait repousser lors même que le bulbe aurait été désorganisé. On voit journellement les cheveux repousser à flots chez les personnes qui font usage de la Pommade cheveline pour leur toilette, elle fait disparaître les pellicules grasses et farineuses de la tête tout en donnant de la souplesse et du brillant à la chevelure qu'elle parfume agréablement. — Le pot, 2 fr., le demi-pot, 1 fr. 25. Envoi contre timbre-poste, 30 cent. en sus. — Dépôt à Lyon, Buno, pharmacien place St-Pierre, 1 ; à Montélimar, Brun, pharmacien ; à Saint-Etienne, pharmacie Delpy.

AVIS AUX OUVRIERS

Cabinet de consultations médicales gratuites, tous les jours de 1 h. à 3 h., rue Ferrandière, 27.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipations, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse ; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueur, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 400,000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98,714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancoles ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. — Léon PÉVALLET, instituteur à Eyracques (Haute-Vienne).

N° 63,476. — M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure n° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans,

oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BARRÉL, née Carbonnetty, rue du Baisy, n° 41.

Cure n° 100,430. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de santé. — J.-G. DE MONTANRY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 1 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi la Revalescière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Beauté antidiabétique de Revalescière en boîtes de 4, 7, 14 et 28 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Évitez toute substitution frauduleuse.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement : 10 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

CALORIFÈRES AMÉRICAINS

RATHBONE SARD & Co

Agence et magasin de vente :

31 - rue Franklin - 31 LYON

Multième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON rue d'Algérie, 20 - 31^e Année.

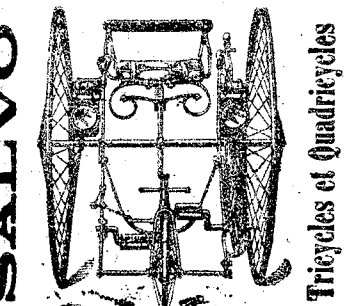
Le Directeur-Gérant, Tony LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais rue des Marronniers, 8.

Acquisition
M. Zech a acquis de M. Hugon les agencements du fonds de mercerie, qu'il exploite au Saint-Vincent, 43. Réclamations dans les dix jours sous peine de forclusion.

Avis de Dettes
M. Jean-Baptiste Couchoud, demeurant à Givors, prévient le public qu'il ne reconnaîtra plus, à dater de ce jour, les dettes contractées par sa femme Louise Tardy.

TRICYCLES ANGLAIS



Envoi du catalogue illustré c. 30 c. Exposition, essai, vente SALVO, 9, place des Jacobins, entresol, Lyon.

PAS DE SUCCURSALE A LYON

L'AVENIR par les Cartes et les Lignes de la main. Lyon, 1, rue des Capucins. Tous les jours de 9 h. à 6 h. (dimanches exceptés). M^{me} STEPHANIE

A VENDRE ou à Louer
BELLE PROPRIÉTÉ
GLOSE DE MURS
Comprenant Pré, Jardin, Vigne et Maison d'un étage
Située à Brindas, hameau du Gour.
S'adresser à M. BENOIT, au Gour.

A VENDRE
D'occasion, une TABLE en noyer verni, de 24 couverts, à un pied.
S'adresser à M. Fontaine, tapissier, 2, rue du plat.

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 35

Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, robes, couronnes pour première communion.
Détail au prix du gros

SANS INJECTIONS NI MERCURE
DR PHILLON, guérit rapidement **MALADIES SECRÈTES**
Consultations tous les jours, de 8 à 5 h. ; gratuites de 7 h. à 9 h. Rue Civier, 15, Lyon
CORRESPONDANCES

M^{me} HERMANN Avenir par les cartes, 1, Vauban, 51

EN VENTE AUJOURD'HUI
Dans tous les Kiosques et chez tous les Marchands de Journaux

LE JOURNAL DE GUIGNOL ILLUSTRÉ

Le Public a compris que le « Journal de Guignol Illustré » est bien le vrai, le seul organe de Guignol cher aux Lyonnais.

On le reconnaît à son Patois si exact et à ses Dessins si spirituels.

Voir dans le Numéro de ce Jour

GNAFRON AMBASSADEUR

Le demander dans tous les kiosques de la ville

A TOUT LE MONDE J'ENVOIE GRATIS
l'indication d'une formule infallible pour guérir en secret les écoulements récents, ainsi que ceux devenus chroniques et réputés incurables, fussent-ils vieux de 20 ans. — Écrire à Vieux (Lyon)

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE-MYSTÈRES DE LA BOURSE
Écrit par la BANQUE DE LA BOURSE (Société Anonyme). — Capital : 60 Millions et 2. — PARIS - 7, Place de la Bourse - 7 - PARIS

EN VENTE
A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort

ET A SES SUCCURSALES (SAINT-ÉTIENNE, 6, rue Sainte-Catherine. GRENOBLE, place Grenette, passage Teisseire.

BILLETS DE LA LOTERIE

Autorisée par arrêté ministériel du 13 Octobre 1881

En faveur de l'Association de Secours mutuels des Artistes dramatiques

PRIX DU BILLET : 1 FRANC

A dater du 1^{er} Avril, 1 franc 15 centimes

400,000 FRANCS DE LOTS

PAYABLES EN ESPÈCES

Un million six cent mille billets

GROS LOT : 100,000 FRANCS

2 lots de 50,000 fr. — 12 lots de 25,000 fr. — 5 lots de 10,000 fr. — 50 lots de 1,000 fr. — 100 lots de 500 fr.

Au total 160 lots formant une somme de QUATRE CENT MILLE FRANCS

Envoi franco contre le prix des billets et 25 cent. en sus, en timbres ou en mandat-poste pour 5 billets ; de 5 à 10 billets, 50 c. en sus, et de 10 à 20 billets, 75 c. en sus

EN VENTE
à l'Agence V. FOURNIER
LYON - 14, Rue Confort - LYON

BOTTIN GENEVOIS & SUISSE
pour 1882

6 francs l'Exemplaire relié

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, anti-glaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.
Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime.
Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr.
DÉPÔT : Pharm. Baverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

40^e Année
MAISON D'ACCOUCHEMENT
Lyon, 22 et 24 rue Bellecour, Lyon

Tenue par M^{me} PARADIS
Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS

M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Bellecour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

TOPIQUE BERTRAND AÎNÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. — Quarante ans de succès. — INFAL-LIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophthalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne repoussent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 5 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exigez comme garantie la signature BERTRAND aîné, et l'usage ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

Timbre-Caoutchouc
ANCIENNE MAISON LEFÈVRE
144, Boulevard de la Croix-Rouge, 144
C. THIVOLLET Successeur
Lyon - 87, Cours de la Liberté - Lyon

MAISON PELLERIN-BARDIN
LYON - 41, Cours Morand - LYON

SPECIALITÉ
DE
COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE
Trousseaux & Layettes

TRAMWAYS & OMNIBUS
DE LYON

Affichage dans les diverses Voitures, Barsaux et Échoppes de la Compagnie

S'adresser, pour traiter, à l'Agence de Publicité V. FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

Voy Lory